

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1595

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2004 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Chaque année, le vote du budget constitue un acte fondamental pour la mise en œuvre des actions du plan de mandat 2001-2007 que le Conseil a adopté par une délibération en date du 26 novembre 2001.

Le projet de budget soumis à l'approbation du Conseil pour 2004, année de mi-mandat, revêt une importance particulière, la majorité des actions doivent entrer en phase de réalisation sur le terrain après les étapes de définition, d'études et de procédures.

Il faut rappeler le contexte dans lequel ce budget s'inscrit avec les trois aspects essentiels que constituent :

- l'application, depuis le 1er janvier 2003, de la taxe professionnelle unique,
- la réforme de la dotation globale de fonctionnement qui intégrera, à partir de 2004, l'ancienne allocation compensatrice de la suppression de la part des salaires,
- la poursuite de la gestion de l'investissement opérationnel en autorisations de programme et en crédits de paiement.

La fiscalité représente moins de la moitié des recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat l'autre moitié. Est exclue la perspective d'augmentation du taux de la taxe professionnelle jusqu'à la fin du mandat. Cette augmentation resterait d'ailleurs conditionnée par la hausse de la pression fiscale sur les contribuables ménages décidée par les Communes. Le produit fiscal de la Communauté, à périmètre comparable, sera probablement supérieur à celui perçu en 2003 de 2,5 %. Dorénavant, l'évolution annuelle des recettes fiscales dépend désormais essentiellement de l'investissement des entreprises implantées sur le territoire communautaire, avec un effet retardement de deux ans lié aux références des bases prises en compte.

Par ailleurs, est constatée la faible indexation de la nouvelle dotation globale de fonctionnement, qui devient la première recette communautaire, devant le produit net de la fiscalité déduite des reversements aux Communes.

Ainsi, la situation économique générale qui n'épargne pas l'agglomération, incite à la plus grande prudence dans les estimations des perspectives d'évolution des recettes. Elle implique une grande maîtrise des dépenses pour la collectivité, notamment pour la section de fonctionnement, afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre aux besoins de paiement des actions opérationnelles qui vont croître de façon importante jusqu'à la fin du mandat.

L'aptitude à maintenir les activités existantes, à produire une offre adaptée à l'accueil de nouvelles entreprises et à rendre l'agglomération attractive, tant sur le plan national qu'international, constitue un impératif qui relève de l'obligation de résultat.

Le budget principal, proposé pour 2004, résulte de l'objectif visant à ce que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus vite que les recettes de la même section.

Le produit de la taxe professionnelle unique (TPU) peut être estimé à 470,9 M€. Il avait été calculé à 433,2 M€ pour le budget primitif 2003. Le pourcentage d'augmentation de 8,7 % de budget primitif à budget primitif n'est pas significatif. En effet, l'estimation d'origine pour 2003 a dû être corrigée du fait des évolutions législatives intervenues à la fin de 2002 et donc non chiffrables au moment du vote du budget pour 2003. L'évolution du produit par rapport au montant notifié par les services fiscaux au début de 2003 (459,300 M€) est de 2,5 %, compte tenu de la poursuite de la réduction de la fraction imposable des recettes.

Il faut rappeler que les mécanismes de la TPU imposent un reversement à certaines Communes qui s'élèverait au total à 207,3 M€ en 2004, il était prévu à 201,1 M€ en 2003 et une perception en recettes d'autres Communes estimées à 10,9 M€ comme en 2003.

Simultanément, une provision pour la dotation de solidarité est envisagée à hauteur de 12,8 M€, le calcul définitif qui précisera ce chiffre ne pourra être fait qu'à la fin de l'année, quand toutes les données nécessaires seront connues. La provision pour 2003 était estimée à 13,4 M€.

En 2004, la réforme de la dotation globale de fonctionnement, évoquée ci-dessus, provoque des variations importantes sur les recettes provenant de l'Etat par rapport à la prévision initiale du budget primitif. Pour une meilleure comparaison, il convient de prendre en considération les sommes figurant sur la notification, qui étaient de 321 M€. Avec un montant global prévisionnel de 325,2 M€, l'évolution est de 1,3 %.

Les recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire le total des recettes moins les mouvements d'ordre, passent de 947,446 M€ en 2003 à 969,482 M€ en 2004, soit une hausse de 2,33 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent sur la base du même pourcentage de 835,818 M€ en 2003 à 855,264 M€ en 2004.

Les effets cumulés de la gestion active de la dette et de la baisse des taux d'intérêt amènent une baisse de 10,43 % des frais financiers. Le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement est basé sur la responsabilisation des directions et sur la recherche de gains de productivité pour rendre un service au public le plus efficient possible. Les actions en faveur du monde économique local sont maintenues à un niveau élevé et se traduisent par exemple par le versement de participations à des équipements importants pour le rayonnement de l'agglomération tels que le développement de l'aéroport Saint-Exupéry ou du parc Eurexpo.

Par une évolution contenue des dépenses au niveau de celle des recettes, l'effet de ciseau est évité et l'autofinancement brut augmente parallèlement de 2,33 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, la gestion des opérations, dont la liste modifiée a été votée le 21 janvier dernier, est entièrement assurée en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Il a été décidé avec le plan de mandat d'un investissement d'un montant de 1 160 M€ en charge nette à utiliser pendant la durée du mandat sur le budget principal. Dans cette vision pluriannuelle, 697 M€ auront fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme le 1er décembre 2003, c'est-à-dire 60 % de la capacité d'investissement, 461 M€ devraient être payés et 203 M€ encaissés à la fin de l'année. Il reste donc 463 M€ à individualiser et 902 M€ en charge nette à payer. La Communauté urbaine entre dans la phase d'accélération des réalisations opérationnelles et donc d'un besoin budgétaire annuel élevé.

Le budget 2004 doit enregistrer les montants nécessaires au paiement des factures consécutives aux travaux réalisés pour les opérations dont le financement a déjà été délibéré tout au long de l'année, par l'assemblée lors des individualisations d'autorisations de programme. Pour les autres opérations prévues dans la programmation pluriannuelle des investissements, leur individualisation assortie des crédits de paiement nécessaires doit se poursuivre normalement. Au regard de la capacité à emprunter en 2004, évaluée à 139 M€ (133 M€ en 2003) afin de préserver une gestion saine et équilibrée du budget, ce sont 261,512 M€ de dépenses qui pourront être consacrés aux paiements de l'investissement opérationnel en 2004, contre 247,662 M€ en 2003, soit + 5,59 %.

Le budget primitif 2004 du budget principal est arrêté en équilibre à 1 497,282 M€ en mouvements budgétaires et à 1 231,860 M€ en mouvements réels. A titre de comparaison, le budget 2003 s'élevait en mouvements réels à 1 198,565 M€ et celui de 2002 à 965,999 M€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 043,934 M€ (1 008,318 M€ en 2003) et la section d'investissement à hauteur de 453,348 M€ (425,988 M€ en 2003).

L'autofinancement brut, soit le total des recettes réelles de fonctionnement diminué du total des dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 114,218 M€ en 2004, en augmentation de 2,33 % par rapport à 2003 où il était de 111,628 M€. L'épargne nette, c'est-à-dire l'autofinancement brut moins le remboursement du capital de la dette, donc ce qui finance directement l'investissement, est de 37,747 M€, en hausse de 6,5 % par rapport à 2003, soit 2,304 M€ de plus.

Une synthèse détaillée du budget primitif 2004 (tableau n° 1) est présentée ci-dessous et un commentaire par section et par priorité du plan de mandat est décliné dans la suite de la délibération.

Budget primitif 2004 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1 -

Libellé	BP 2003	BP 2004	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	947,446	969,482	2,33 %
dont fiscalité	433,200	470,900	8,70 %
dont compensations, neutralisation dotation de solidarité attributions de compensations (TPU)	255,100	21,800	- 91,45 %
dont DGF	10,900	10,900	0,00 %
dont TEOM	87,700	303,400	245,95 %
dont autres recettes de fonctionnement	78,832	81,985	4,00 %
	81,714	80,497	- 1,49 %
mouvements d'ordre	60,872	74,451	22,31 %
dont charges étalées	40,122	54,329	35,41 %
dont ICNE	18,793	17,466	- 7,06 %
total des recettes de fonctionnement	1008,318	1043,934	3,53 %
Dépenses réelles de fonctionnement	835,818	855,264	2,33 %
dépenses hors subventions	608,807	608,854	0,01 %
dont frais financiers	48,283	43,249	- 10,43 %
dont charges de personnel	152,368	154,908	1,67 %
dont masse salariale	144,920	147,810	1,99 %
dont autres dépenses hors subventions	193,647	190,607	- 1,57 %
dont attributions de compensations TPU	201,100	207,300	3,08 %
dont dotation de solidarité	13,400	12,800	- 4,48 %
subventions	227,011	246,400	8,54 %
dont Sytral	108,936	110,897	1,80 %
dont déficits de ZAC et SEM Lyon Confluence	25,610	28,000	9,33 %
dont SDIS	23,552	24,000	1,90 %
dont offices communautaires d'HLM	5,000	5,500	10,00 %
dont Eurexpo, Saint-Exupéry		10,400	
mouvements d'ordre	172,499	188,670	9,37 %
amortissements - provisions	14,529	16,195	11,47 %
cessions foncières	5,300	5,300	0,00 %
annuités charges étalées	39,505	35,606	- 9,87 %
ICNE	17,465	16,469	- 5,70 %
virement à la section d'investissement	95,700	115,100	20,27 %
total des dépenses de fonctionnement	1008,317	1043,934	3,53 %

Autofinancement brut	111,628	114,218	2,33 %
remboursement capital	76,185	76,471	0,38 %
Epargne nette	35,443	37,747	6,50 %
Recettes réelles d'investissement	251,189	262,377	4,45 %
dont emprunt court terme de clôture	35,100	35,000	- 0,28 %
dont emprunt long terme	133,000	139,000	4,51 %
dont recettes opérationnelles	43,662	51,512	17,98 %
dont autres recettes d'investissement	39,427	36,866	- 6,50 %
mouvements d'ordre	172,499	188,670	9,37 %
dont virement de la section de fonctionnement	95,700	115,100	20,27 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,300	2,300	0,00 %
total des recettes d'investissement	425,988	453,348	6,42 %
Dépenses réelles d'investissement	362,816	376,596	3,80 %
dont remboursement capital dette	76,185	76,471	0,38 %
dont remboursement dette court terme	35,100	35,000	- 0,28 %
dont investissements opérationnels	247,662	261,512	5,59 %
autres dépenses d'investissement	3,869	3,613	- 6,62 %
mouvements d'ordre	60,872	74,451	22,31 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,300	2,300	0,00 %
total des dépenses d'investissement	425,988	453,347	6,42 %
total du budget primitif 2004	1434,305	1497,282	4,39 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I- Les recettes de fonctionnement

Après l'intégration de la TPU en 2003, le budget primitif 2004 est marqué par la réforme visant à intégrer l'allocation compensatrice de la suppression de la part sur les salaires dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

a) - les recettes réelles

Avec 969,482 M€, elles progressent de 2,33 % par rapport à 2003 où elles étaient de 947,446 M€.

En ce qui concerne les recettes provenant de l'Etat, constituées par la DGF et les allocations compensatrices, la comparaison directe entre les deux budgets primitifs 2003 et 2004 n'est pas significative au regard des nouvelles modalités prévues dans la réforme. Il est préférable de prendre en considération les notifications 2003 (321 M€). Avec un montant global prévisionnel pour 2004 de 325,200 M€, il est envisagé une évolution de 1,30 %.

Budget primitif 2004 - budget principal - dotations de l'Etat - tableau n° 2 -

Libellé	Notification 2003	Budget primitif 2004	Evolution en %
DGF part traditionnelle	87,6 M€	88,5 M€	1,1
allocation compensatrice de la suppression de la part salaires	213 M€	214,9 M€	+ 0,9
autres allocations	20,4 M€	21,8 M€	+ 6,9 %
total	321 M€	325,2 M€	+ 1,3 %

La même formule doit être appliquée pour le produit de la taxe professionnelle unique qui évolue, entre le montant notifié en 2003 (459,300 M€) et celui prévisionnel pour 2004 (470,900 M€), à hauteur de 2,5 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en progression de 4 % avec une recette attendue de 81,985 M€ (78,832 M€ en 2003), est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les autres recettes de fonctionnement diminuent de 1,49 % avec un total de 80,497 M€ contre 81,714 M€ en 2003. Les inscriptions pour 2004 et les principales variations sont estimées de façon sincère, elles sont annoncées comme suit :

*** pour le développement durable et solidaire** : 37,100 M€ (2003 : 37,165 M€) : le volume global est maintenu sur ce thème du plan de mandat dont la recette principale provient du produit du péage du tronçon nord du périphérique pour 25,597 M€, en progression de 2 % par rapport à 2003 (25,097 M€),

*** au titre de la proximité** : 12,385 M€ en 2004, 14,318 M€ en 2003, soit 1,933 M€ de moins. La principale recette est issue de la facturation des travaux de réfection de tranchées pour 7,630 M€ en diminution de 14,78 % par rapport à 2003 (8,953 M€). Cette diminution suit la baisse des dépenses correspondantes,

*** pour l'aménagement et la qualité de la vie** : 4,729 M€, c'est 1,767 M€ de plus qu'en 2003, qui correspondent aux subventions pour les ZAC provenant des autres partenaires de la Communauté urbaine,

*** pour la gestion des ressources, hors la fiscalité** : 26,283 M€ en baisse de 0,986 M€ par rapport à 2003. Un effort particulier est attendu au titre du foncier à hauteur de 9,967 M€ avec les recettes issues des cessions d'immobilisations en 2004 pour 6,300 M€ contre 3,800 M€ en 2003. La rubrique relative aux ressources humaines enregistre une baisse sensible : 4,558 M€ seulement (6,987 M€ en 2003) compte tenu, notamment, de la diminution du nombre d'agents mis à disposition du SDIS et des remboursements de traitements correspondants (1,626 M€ en 2004 contre 3,600 M€ en 2003). La recette provenant des délégataires de service public ne devrait pas dépasser 6,363 M€, elle enregistre un fléchissement par rapport à 2003 (6,771 M€) principalement sur la redevance des parcs de stationnement (- 0,488 M€) ;

b) - les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre les sections de fonctionnement et d'investissement. En 2004, ils sont arrêtés à la somme de 74,451 M€.

La procédure d'étalement des charges, proposée par l'instruction M14 depuis 1997, permet de répercuter, en section d'investissement, le paiement des fonds de concours et subventions d'équipement qui grève fortement la section de fonctionnement. Les amortissements de ces participations communautaires sont pratiqués sur cinq ans pour les subventions d'équipement et dix ans pour les fonds de concours. La dotation pour 2004, à hauteur de 54,329 M€, est en augmentation de 35,41 % par rapport à 2003, en raison des évolutions des participations versées aux bilans des ZAC notamment et des autres subventions accordées comme au Cofil pour Eurexpo et à la Chambre de commerce et d'industrie pour l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

La contre-passation des intérêts courus non échus permet le mandatement, en section de fonctionnement, de la totalité des intérêts dus au titre d'une année. En 2004, une provision est constituée en investissement pour 17,466 M€, valeur des intérêts courus non échus mandatés en 2003 sur la section de fonctionnement. Ce mouvement d'ordre est répercuté en recettes de fonctionnement pour le même montant.

En application de l'instruction M 14, outre le prix des cessions des immobilisations et les sorties patrimoniales des biens cédés, pour leur valeur historique d'acquisition, la constatation de la différence entre ces deux montants doit faire l'objet d'une inscription budgétaire en dépenses de fonctionnement, si le prix de vente est supérieur à la valeur historique des biens cédés ou en recettes de fonctionnement dans le cas inverse. Il apparaît donc nécessaire de prévoir une inscription budgétaire dès le budget primitif, évaluée à 1,600 M€ au titre de l'exercice 2004.

Le tableau n° 2 ci-dessous détaille, par thème du plan de mandat, les inscriptions de recettes proposées dans le budget 2004.

Budget primitif 2004 - budget principal - recettes de fonctionnement (en € - tableau n° 3 -

Libellé	Budget primitif 2003	Budget primitif 2004	Evolution en %
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	37 164 572	37 099 765	- 0,17 %
Environnement	9 284 513	9 160 285	- 1,34 %
dont usine d'incinération Lyon sud	8 303 694	8 086 816	- 2,61 %
dont déchetteries, centres d'enfouissement techniques	400 640	410 530	2,47 %
dont projet européen Gypsinoise	271 352	376 311	38,68 %
Economie et internationalisation	827 443	253 450	- 69,37 %
dont entreprendre et développer : projet européen Pic Equal Pacerel	519 604	0	- 100,00 %
dont foncier et immobilier économiques : gestion locative Chateaubriand, Vaulx Jacquard, développement de l'immobilier dédié	307 839	253 450	- 17,67 %
Solidarité	1 907 866	2 066 430	8,31 %
dont politique de la ville	1 882 814	2 038 893	8,29 %
dont politique de l'habitat	25 052	27 537	9,92 %
Déplacements	25 144 750	25 619 600	1,89 %
dont ouvrages d'art, péage du tronçon nord du périphérique	25 097 000	25 597 000	1,99 %
dont maîtrise d'œuvre pour aménagement tramway	0	22 600	
dont observatoire des déplacements	47 750	0	- 100,00 %
PROXIMITE	14 318 303	12 385 053	- 13,50 %
dont communication sur la collecte sélective	111 246	0	- 100,00 %
dont produit et subvention de la collecte sélective	2 802 564	2 475 053	- 11,69 %
dont réfection de tranchées, réseau mutualisé de télécommunication	11 404 493	9 910 000	- 13,10 %
AMENAGEMENT ET QUALITE DE LA VIE	2 961 706	4 729 253	59,68%
dont urbanisme opérationnel	2 857 406	4 618 253	61,62%
dont espaces publics	54 300	55 000	1,29%
dont urbanisme territorial	50 000	56 000	12,00%
GESTION DES RESSOURCES	893 001 035	915 268 411	2,49 %
dont loyers des locaux de Paris à l'ACUF	45 030	52 800	17,26 %
dont publicité et vente bulletin officiel communautaire	83 600	83 600	0,00 %
dont remboursement des compagnies d'assurances	481 225	426 000	- 11,48 %
dont redevance: Sogely, EDF, parcs de stationnement	6 506 717	6 258 560	- 3,81 %
dont dividendes d'actions LPA	204 665	104 665	- 48,86 %
dont proximité	138 112	188 000	36,12 %
dont locations au CELP, concessions dans les cimetières, participation des budgets annexes pour vêtements de travail	3 153 732	3 148 960	- 0,15 %
dont produit de la vente des véhicules légers	65 000	45 000	- 24,97 %
dont location des immeubles et dégrèvements des taxes d'habitation	7 302 640	9 967 528	36,49 %
dont part agent des titres restaurant, remboursement des traitements des agents mis à disposition	6 986 662	4 557 736	- 34,77 %

dont reversement des budgets annexes pour charges de structures	2 041 000	1 400 000	- 31,41%
dont annulation de mandats sur exercice antérieur	200 000	50 000	- 75,00 %
Fiscalité et dotations de l'Etat	865 732 000	888 985 000	2,68 %
fiscalité directe locale	433 200 000	470 900 000	8,70 %
compensations fiscales	255 100 000	21 800 000	- 91,45 %
attribution de compensations reçues (TPU)	10 900 000	10 900 000	0,00 %
DGF (ex-allocations compensatrices)		214 900 000	
DGF	87 700 000	88 500 000	0,91 %
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	78 832 000	81 985 000	4,00 %
total des mouvements réels	947 445 616	969 482 482	2,33 %
Mouvements d'ordre	60 872 236	74 451 309	22,31 %
contre-passation des ICNE	18 793 338	17 465 675	- 7,06 %
garanties d'emprunts	0	649 305	
charges à étaler	40 121 615	54 328 614	35,41 %
amortissements des subventions reçues	357 283	407 715	14,12 %
cessions foncières moins-value	1 600 000	1 600 000	0,00 %
total des recettes de fonctionnement	1 008 317 852	1 043 933 791	3,53 %

II - Les dépenses de fonctionnement

a) - les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 855,264 M€, soit en hausse de 2,33 % par rapport à 2003. Cette augmentation doit être nuancée car est enregistrée, pour 2004, une baisse des dépenses hors subventions et hors masse salariale de 1,68 %. La masse salariale évolue de 1,99 % alors que les subventions versées progressent de 8,54 %.

Par ailleurs, les prévisions de dépenses hors subventions pour 2004 se veulent réalistes pour être au plus près possible de la consommation réelle des crédits. Certaines dotations prennent donc en compte les constats réalisés depuis le début du mandat et ont été ajustées en conséquence.

Les affectations en 2004 et les variations les plus significatives sont commentées ci-dessous par priorités du plan de mandat :

*** développement durable et solidaire : 237,376 M€**, soit 20,021 M€ de plus qu'en 2003 (217, 355 M€),

*** environnement : 36,963 M€**, soit 0,957 M€ de plus qu'en 2003 (36,006 M€). 13,236 M€ seraient attribués pour l'usine d'incinération Lyon-nord et 4,915 M€ pour celle de Lyon-sud, soit une légère diminution respectivement de 2,41 et 2,81 %. La dotation relative au délestage des ordures ménagères serait confortée de 0,850 M€ par rapport à 2003 avec 3,154 M€ (+ 37,57 %) compte tenu de la fermeture du centre d'enfouissement technique (CET) de Rillieux la Pape qui induira un surcoût. Les sommes relatives au fonctionnement des déchetteries et au recyclage des déchets pourraient être augmentées de 4,74 % avec un montant de 9,767 M€,

*** économie et internationalisation : 32,812 M€**, soit 12 688 M€ de plus qu'en 2003 (20,024 M€). Ce thème connaîtra, en 2004, la plus forte évolution des crédits de dépenses de fonctionnement (+ 62,74 %). Il constate principalement les décisions de versement de subventions pour le développement des grandes infrastructures avec une première échéance en 2004 en faveur de l'aéroport de Saint-Exupéry à hauteur de 2,400 M€ et la participation pour Eurexpo de 8 M€.

Il prend également en compte les évolutions des montants affectés à la salle 3000 avec 1,288 M€ pour les assurances et le cofinancement de la salle d'exposition du projet dans les locaux loués par la SEM de la Cité internationale pour la présentation du projet d'ensemble de la ZAC.

En ce qui concerne les autres dotations budgétaires dans ce cadre, les augmentations financières seraient affectées aux actions suivantes :

- subvention à l'Office du tourisme et bureau des congrès : 1,033 M€ (+ 0,363 M€) notamment pour la promotion de la salle 3000 dans le cadre de destination Lyon,
- entreprendre et développer : 1,588 M€ (+ 0,406 M€) avec la mise en œuvre d'actions nouvelles comme l'accompagnement à la création d'entreprises avec une aide aux pépinières tel qu'accompagnement, expertise et subvention d'équipement, une coopération au projet de centre des entrepreneurs (AESCRA) en vue de favoriser les reprises ou transmissions d'entreprises et la promotion des entreprises de l'agglomération, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie : salon de la création et de la reprise d'entreprises, charte de l'entrepreneuriat, maison de l'entrepreneuriat,
- se spécialiser en pôle d'excellence : 3,685 M€ (+ 0,326 M€) avec l'engagement des actions cancéropôle prévues dans le cadre du contrat d'agglomération par un premier versement de 0,700 M€, la participation et la prospection de niveau international sur le thème Bio sous l'égide Lyon Bio Advisor (0,140 M€),
- marketing territorial et implantation : 7,497 M€ (+ 0,653 M€) avec, par exemple, la délégation parisienne chargée des manifestations relatives aux Lyonnais de Paris, de New York et de Barcelone (0,200 M€),
- animation économique locale : 1,406 M€ (+ 0,629 M€) avec la poursuite et la mise en œuvre de nouveaux contrats territoriaux (+ 0,418 M€) en liaison avec les conférences des maires et les partenaires locaux (Techlid, syndicat Saône Monts d'Or...), l'animation des réseaux économiques comprenant une dotation supplémentaire de 0,100 M€ pour Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, l'affectation de crédits visant à la démarche Grands comptes, séminaire avec l'institut Aspen, appui de l'Institut du mécénat et de la solidarité, pour 0,100 M€ et le commencement de la mise en œuvre des réseaux des villes par une convention avec la Région pour 0,010 M€,
- requalification des zones d'activités : 0,167 M€ Les montants resteraient dans les mêmes proportions qu'en 2003.

En contrepartie, certaines rubriques de ce thème connaissent des diminutions d'attributions financières sur les rubriques suivantes :

- foncier et immobilier : 0,697 M€, soit 0,206 M€ de moins qu'en 2003 avec, notamment, la fin des dotations pour études de reconversions immobilières (- 0,100 M€) et des actions sur l'immobilier dédié (- 0,082 M€),
- zones d'activités économiques : 2,454 M€ soit 0,890 M€ de moins qu'en 2003, globalement dû au transfert des crédits de communication sur les projets et de la diminution des dépenses d'études et du recours à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- * **solidarité : 29,431 M€**, soit 1,481 M€ de plus qu'en 2003 (27,950 M€) : les dotations principales concernent l'habitat et la politique de la ville. Ainsi, les aides aux offices d'HLM et Opac augmenteraient de 10 % avec un montant de 5,500 M€ (+ 0,500 M€). Les autres rubriques de l'habitat seraient dotées de 9,305 M€ (8,312 M€ en 2003, soit + 11,94 %) dont une augmentation sensible des fonds affectés aux surcoûts fonciers avec 5 M€ au lieu de 3,450 M€. La politique de la ville connaîtrait une légère inflexion avec 7,553 M€ attribués contre 8,120 M€ en 2003. Cette diminution affecte principalement le poste des subventions qui sont ramenées au niveau de 4,970 M€ pour être plus proche de leur versement effectif alors que les études et prestations dans le cadre de cette politique sont en hausse de 0,540 M€. Enfin, le plan hospitalier des Hospices civils de Lyon serait doté de 3,660 M€ (+ 0,647 M€) en correspondance avec la réalisation des chantiers ;
- * **déplacements : 137,979 M€**, soit 4,894 M€ de plus qu'en 2003 (133,085 M€) : l'effort sur ce thème resterait donc particulièrement soutenu avec une progression des affectations de +3,68 % en 2004. Il comprendrait l'évolution de la subvention au Sytral sur la base du taux d'inflation de 1,8 % pour un montant de 110,897 M€ (108,936 M€ en 2003).

En matière de voirie, l'exploitation du périphérique nord progresserait de 16,342 M€ en 2003 à 17,211 M€ en 2004 (+ 0,869 M€) qui correspondent majoritairement au partage des recettes nettes avec le département du Rhône, les dépenses avaient été sous-estimées en 2003. Les subventions liées à la mise en œuvre du tramway (2,207 M€) se trouveraient confortées de + 0,552 M€.

Les fonds à verser au délégataire des nouveaux parcs de stationnement pour 1,700 M€ seraient augmentés en prévision significativement par rapport à 2003, car les subventions n'ont pas été payées en 2003. Enfin, en terme de communication sur les déplacements, il convient de noter l'engagement d'une action relative aux modes de déplacements doux et à la politique de stationnement de la Communauté urbaine pour laquelle serait affectée la somme de 0,230 M€ ;

*** modernisation de la démocratie locale et concertation : 2,359 M€**, soit 0,871 M€ de moins qu'en 2003 (3,230 M€).

Le processus de concertation est largement enclenché. C'est un état d'esprit qui doit être encore développé, la Communauté urbaine doit disposer de moyens financiers suffisants mais également de disponibilités en termes humains. Les dépenses correspondantes sont le plus souvent rattachées aux projets directement, elles seront de 1,155 M€ comme en 2003, alors que tous les crédits n'ont pas été consommés en 2003.

La réglementation, notamment le texte de la loi SRU, prévoit l'imputation en investissement de certaines des actions de concertation telles que celles du plan local d'urbanisme. Cette mesure favorise la baisse des charges de fonctionnement et permet la récupération du FCTVA pour ces dépenses.

Le conseil de développement continuera à réfléchir au devenir de l'agglomération et la démarche Millénaire 3 sera le creuset de la réflexion tournée vers l'avenir avec un budget de 1 M€ ;

*** proximité : 108,072 M€**, soit 1,489 M€ de moins qu'en 2003 (109,56 M€)

Les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères avec 24,429 M€, au nettoyage avec 26,655 M€ et à la voirie avec 32,677 M€, resteraient dans des volumes comparables à 2003, sauf pour les travaux de réfection de tranchées surestimés en 2003 et en baisse de 0,761 M€ en relation avec la baisse des recettes correspondantes.

Si sont prises en compte les dépenses de personnel du service de la propreté, le total des besoins de financement en fonctionnement, en 2004 pour le nettoyage de l'agglomération et le traitement et la collecte des déchets, seraient de 149,958 M€ contre 147,172 M€, soit 1,89 % de plus. Un important projet de service est mis en œuvre, avec une évolution de l'organisation des missions et un travail sur l'absentéisme en particulier, afin de favoriser une meilleure qualité du service rendu.

Le budget destiné à l'entretien des routes de l'agglomération a été privilégié et le budget global de la direction de la voirie, avec les charges de personnel, est en augmentation de 1,96 % par rapport à 2003 avec 77,827 M€.

La participation au SDIS suivrait une augmentation liée à l'inflation avec 23,999 M€ contre 23,552 M€ en 2003. Les variations à la baisse concerneraient la communication relative à la collecte sélective et à la propreté urbaine qui serait inférieure de 0,725 M€ ;

*** aménagement et qualité de la vie : 38,405 M€**, soit 0,618 M€ de plus qu'en 2003 (37,787 M€)

Les dotations seraient affectées, majoritairement l'urbanisme opérationnel avec 28,477 M€ (26,572 M€ en 2003), soit + 1,875 M€ de plus, principalement sur les participations aux opérations d'aménagement de type ZAC. Les diminutions de crédits concernent notamment les études préalables de l'urbanisme territorial (- 0,530 M€) et de l'urbanisme réglementaire (- 0,463 M€) en raison notamment de l'affectation désormais possible des dépenses liées aux documents d'urbanisme sur la section d'investissement, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi habitat et urbanisme du 2 juillet 2003 ;

*** gestion des ressources : 469,051 M€**, soit 1,167 M€ de plus qu'en 2003 (467,884 M€)

L'évolution la plus significative resterait l'attribution des compensations versées à certaines communes membres au titre de la taxe professionnelle unique : 207,300 M€, soit 6,200 M€ et 3,08 % de plus qu'en 2003 (201,100 M€) en raison, notamment, de la prise en compte des rôles supplémentaires de la fiscalité.

La provision de la dotation de solidarité est envisagée à 12,800 M€, elle était de 13,4 M€ en 2003. Ces chiffres sont provisoires, en effet, seul le calcul qui sera effectué en toute fin d'année, une fois tous les paramètres connus, permettra de connaître avec précision le montant définitif des fonds à verser à chaque commune intéressée. Les modalités de cette dotation feront, à la fin de 2004, l'objet d'un bilan et d'une éventuelle redéfinition.

La dotation pour les ressources humaines progresserait également de 2,540 M€, soit +1,67 % pour atteindre 154,908 M€ (2003 : 152,368 M€). La masse salariale avec 147,809 M€ est en augmentation de 1,99 %. Cette évolution est relativement faible car le glissement -vieillesse- technicité n'est à la Communauté urbaine que de 0,9126 % et le calcul a été établi sur la base d'un effectif moyen payé dans l'année de 3 880 agents, c'est-à-dire 121 agents payés en plus qu'en 2003. Les créations d'emplois seront très limitées en 2004, par contre les recrutements seront accélérés pour permettre la mise en œuvre efficace des projets de service.

La diminution de la charge des intérêts de la dette est estimée à 10,43 % par rapport à 2003, le montant à payer en 2004 ne devrait pas dépasser 43,249 M€, il était prévu à hauteur de 48,283 M€ en 2003.

b) - les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont prévus en dépenses de fonctionnement à hauteur de 188,670 M€.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 115,100 M€. Il était de 95,700 M€ en 2003. Ce virement valorise de manière significative la capacité d'investissement de la Communauté urbaine. Il est révélateur de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui, hors subventions, ne progresse que de 0,01 % globalement mais également de la baisse des autres écritures d'ordre.

Ainsi, il n'y a pas lieu, en 2004, de conforter les provisions pour la dette garantie, le montant maximum requis par la réglementation est atteint et il peut même être envisagée une reprise partielle de la réserve constituée auparavant.

Avec 35,606 M€, les provisions pour charges à étaler diminuent de 9,87 % du fait de l'extinction après cinq années d'amortissement de certains fonds de concours. Les dotations aux amortissements et autres provisions s'élèvent à 16,195 M€, dont 2,250 M€ pour litiges et contentieux en raison du différent avec le Conseil général sur les modalités de transfert des agents de la communauté urbaine au SDIS.

La provision des intérêts courus non échus (ICNE) est arrêtée à la somme de 16,469 M€.

Enfin, le montant de 5,300 M€ est conservé en 2004 à titre prévisionnel pour les écritures comptables de sorties patrimoniales des actifs cédés.

Le tableau n° 3 ci-après détaille, par thème du plan de mandat, les inscriptions de dépenses sur lesquelles il est proposé au Conseil de se prononcer.

Budget primitif 2004 - budget principal - dépenses de fonctionnement (en €) - tableau n° 4 -

Plan de mandat	Budget primitif 2003	Budget primitif 2004	Ecart en %
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	217 355 458	237 376 238	9,21
Environnement	36 006 436	36 963 475	2,66
dont communication sur l'écologie	0	100 000	
dont Coparly	164 400	264 400	60,83
dont Maison rhodanienne de l'environnement	182 939	183 000	0,03
dont Acoucité et Agence locale de l'énergie	220 792	280 000	26,82
dont Symalim	1 223 863	1 170 000	- 4,40
dont Smiril	246 357	245 000	- 0,55
dont Syndicat des Monts d'Or	158 858	150 000	- 5,58
dont entretien des bassins de rétention, lutte contre les crues de l'Yzeron	280 000	360 000	28,57
dont usines d'incinération, délestage, déchetteries	30 262 420	31 072 216	2,68
dont valorisation des déchets	0	9 000	
dont actions en faveur de l'écologie	1 710 808	1 330 300	- 22,24
dont programme d'actions dans le val de Saône		188 400	
dont prévention des risques écologiques	189 699	229 590	21,03
dont projet européen Gypsinoise	700 000	601 870	- 14,02
dont animation des éco-industries, salon Pollutec, rapport événementiel sur l'environnement	103 300	193 300	87,12
Economie et internationalisation	20 023 918	32 811 760	62,74
dont commission d'indemnisation des commerçants	80 000	50 000	
dont office du tourisme et bureau des congrès	669 706	1 032 706	
dont Aderly	1 491 425	1 518 271	

entreprendre et développer	1 182 111	1 588 594	34,39
dont association Vouloir entreprendre	228 674	228 674	
dont salon de la création et de la reprise d'entreprise		120 000	
dont Créalys	224 862	160 000	
dont projet européen Pacerel	301 276	333 891	
régénérer et innover	971 265	964 000	- 0,75
dont diffusion des technologies de l'information et de la communication	355 000	330 000	
dont développement de l'innovation et démarche technopolitaine	550 000	574 000	
se spécialiser par pôle d'excellence	3 358 816	3 685 273	9,72
dont cancéropôle	75 000	775 000	
dont développement des sciences de la vie	1 283 082	1 199 800	
dont développement de l'industrie du savoir	92 000	108 000	
dont soutien à la création	175 000	200 000	
dont valorisation innovation recherche	208 500	241 000	
marketing territorial et implantation	6 843 764	7 496 971	9,54
dont délégation parisienne	298 548	279 758	
dont communication réception de délégations étrangères, campagne de presse, salons...	2 502 500	4 138 320	
dont portail économique	340 800	275 000	
dont actions de promotion et d'attractivité, Mipim, Mapic	349 622	370 000	
dont délocalisation Institut français du pétrole	1 672 840	762 245	
dont urbanisme commercial territorialisé	509 520	608 952	
dont reversement quote-part loyer Euronews	210 230	221 334	
animation économique locale	777 148	1 406 000	80,92
dont animation des sites technopolitains	265 000	265 000	
dont animation des contrats territoriaux	318 348	737 000	
dont animations des réseaux	193 800	404 000	
foncier et immobilier	904 301	697 619	- 22,86
dont études	100 000	0	
dont site Chateaubriand	630 832	606 150	
zones d'activité économique	3 343 457	2 453 576	- 26,62
dont études pour le pôle agro alimentaire à Corbas	100 000	50 000	
dont études pour le parc technologique à Saint Priest	249 000	350 000	
dont études pour les missions territoriales	2 994 457	1 953 576	
dont études pour le Carré de la soie	0	100 000	
requalification des zones d'activités	155 000	167 500	8,06
développement des grandes infrastructures	175 000	11 687 673	ns
dont subvention au Cofil pour Eurexpo	0	8 000 000	
dont subvention à la chambre de commerce pour l'aéroport Saint Exupéry	0	2 400 000	
dont assurances cité internationale salle 3000 et parc de stationnement	150 000	1 287 673	
Solidarité	27 950 466	29 431 721	5,30
dont coopération décentralisée	350 000	350 000	
dont association du personnel	1 203 462	1 226 261	
dont aide aux offices HLM et Opac	5 189 154	5 689 154	
dont plan hospitalier HCL	3 013 125	3 660 000	
dont opérations du contrat de plan (IMBL, ESSE)	1 374 296	1 381 187	
dont cité scolaire internationale à Lyon 7°	155 000	153 700	
dont politique de la ville	8 119 818	7 552 559	
dont actions en faveur de l'habitat	8 312 831	9 305 502	
dont taxe pour logements vacants	15 000	60 000	

Déplacements	133 084 638	137 979 282	3,68
dont modes doux de déplacement et politique de stationnement	0	230 000	
dont subvention au Sytral	108 936 000	110 896 848	
dont ouvrages d'art	2 507 180	2 839 070	
dont exploitation du périphérique nord	16 342 500	17 211 850	
dont opérations du contrat de plan : protections phoniques, RN 7 Feyzin, accès pôle hospitalier "est"	1 067 497	1 093 149	
dont subvention pour aménagement des lignes de tramway	1 945 097	2 257 462	
dont études de déplacements, dossiers ferroviaires, parcs de stationnement	1 300 000	2 517 416	
MODERNISATION DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET CONCERTATION	3 430 641	2 459 159	- 26,98
dont actions de modernisation de l'intercommunalité	200 000	100 000	
dont communication : émission télévision, Internet, magazine mensuel	1 657 800	1 064 000	
dont agenda 21, concertation avec les citoyens, réseau des villes, prospective	1 572 841	1 293 159	
PROXIMITE	109 561 265	108 072 078	- 1,36
dont communication sur la collecte sélective	600 000	0	
dont propreté urbaine	125 000	0	
dont coordination territoriale	35 000	20 000	
dont subvention au SDIS	23 551 575	23 999 060	
dont entretien du réseau hydraulique de défense incendie	341 300	290 800	
dont collecte des déchets	24 953 964	24 429 754	
dont nettoyage des espaces publics	26 515 822	26 655 033	
dont entretien de la voirie	10 199 567	10 126 00	
dont fournitures de voirie	2 700 000	3 250 000	
dont entretien des trottoirs	5 030 818	5 171 365	
dont réfection des tranchées	9 150 000	7 500 000	
AMENAGEMENT ET QUALITE DE LA VIE	37 786 848	38 404 933	1,64
dont communication et concertation de projets d'aménagement	800 675	705 000	
dont espace des temps	100 000	100 000	
dont subvention à l'Agence d'urbanisme	3 900 000	4 000 000	
dont subvention à la RUL	130 344	110 344	
dont subvention au Sepal	400 000	500 000	
dont système d'informations géographiques	143 302	113 000	
dont urbanisme opérationnel -participations aux bilans des ZAC	26 572 200	28 447 289	
dont espaces publics	295 350	295 300	
dont urbanisme territorial	1 450 000	920 000	
dont urbanisme réglementaire (DUA, PLU)	674 100	211 000	
dont foncier et immobilier	200 000	200 000	
dont indemnités d'éviction	3 120 877	2 803 000	
GESTION DES RESSOURCES	467 884 311	469 051 108	0,25
dont études et conseil en organisation	50 000	30 000	
dont assemblée communautaire	2 912 820	2 955 761	
dont frais d'actes et de contentieux, honoraires, assurances	3 319 113	3 580 960	
dont adhésions et cotisations, études	342 751	482 441	
dont télécommunications	1 462 189	1 328 000	
dont informatique	4 023 630	4 024 250	
dont Cyberadministration	23 750	23 750	
ressources humaines	152 367 880	154 908 034	1,67
dont rémunération brute du personnel	97 773 137	98 455 080	
dont charges patronales	36 887 495	37 974 184	
soit total masse salariale	144 919 606	147 809 544	
dont formation (hors CNFPT)	1 261 252	1 412 100	
dont frais de déplacement, missions, représentations, colloques	392 510	398 160	

dont contrat emploi solidarité	1 687 807	680 626	
frais de recrutement	196 715	350 000	
dont affaires sociales (titres restaurant)	3 470 000	3 830 000	
finances	282 531 065	281 446 529	- 0,38
dont contribution eaux pluviales	15 524 010	15 297 500	
dont dotation de solidarité	13 400 000	12 800 000	
dont attribution de compensations versées (TPU)	201 100 000	207 300 000	
dont intérêts de la dette	48 283 372	43 249 307	
dont subvention d'équilibre du budget restaurant	1 295 953	1 494 637	
logistique et bâtiments	13 816 268	13 654 868	- 1,17
dont affranchissement	476 131	577 762	
dont habillement	880 000	830 000	
dont fournitures de bureau	498 600	503 600	
dont frais d'impression	472 574	475 720	
dont nettoyage des locaux	666 000	680 900	
dont frais de stationnement	178 180	100 000	
dont entretien des bâtiments	2 031 600	1 793 000	
dont entretien hôtel de Communauté	1 594 000	1 594 000	
dont consommation fluides	1 630 100	1 652 750	
dont fonctionnement du centre d'échanges de Lyon-Perrache	2 810 700	2 889 195	
dont entretien du parc de véhicules légers	1 681 145	1 438 118	
dont gestion du domaine privé	5 129 700	5 178 397	
total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels	835 818 524	855 263 516	2,33
Mouvements d'ordre	172 499 328	188 670 275	9,37
ICNE	17 465 675	16 468 533	- 5,71
dotations charges à étaler	39 504 778	35 606 061	- 9,87
dotations pour litiges et contentieux	600 000	2 250 000	275,00
dotations aux amortissements	13 928 681	13 945 681	0,12
cessions foncières	5 300 000	5 300 000	0,00
virement à l'investissement	95 700 000	115 100 000	20,27
total des dépenses de fonctionnement	1 008 317 852	1 043 933 791	3,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires tenu le 24 novembre dernier, les opérations individualisées de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2002-2007 ont fait l'objet d'une présentation détaillée. Les besoins de paiement pour ces opérations et relevant du budget principal ont été fixés à 210 M€ en charge nette pour l'année 2004.

Les propositions du budget primitif 2004 reprennent ce cadrage. L'utilisation d'une version nouvelle du système de gestion financière facilite des évolutions dans le mode d'exécution du mandatement sur les lignes budgétaires. Ce développement des fonctionnalités relatives à la gestion en autorisation de programme et à l'intégration des engagements pluriannuels dans le processus comptable, conduit à :

- autoriser la saisie des engagements dans la limite maximum de l'autorisation de programme individualisée, le mandatement des factures s'effectuant toujours dans le respect du budget annuel,
- ouvrir les prévisions budgétaires, chaque année, hors opérations qui conditionneront le mandatement.

Dans la perspective d'une mise en œuvre progressive des centres de responsabilité, les directions se voient attribuer une enveloppe budgétaire destinée au paiement des factures émises en 2004 pour les travaux réalisés.

Confirmant les ressources financières affectées à l'investissement opérationnel de 210 M€ en charge nette, le budget est proposé à 261,512 M€ en dépenses et 51,512 M€ en recettes. Dès le début de l'exercice comptable, les services disposeront de 201,572 M€ de prévision de dépenses ; ils exécuteront les contrats de recettes formalisés et effectueront la régularisation d'avances de trésorerie pour une somme totale de 46,512 M€.

Avec les écritures pour les mouvements financiers, la section d'investissement de ce budget primitif s'équilibre à 453,347 M€. Comparé au budget primitif 2003, qui était de 425,99 M€, il progresse plus particulièrement sur le poste opérationnel avec 13,85 M€ de plus en dépenses et 7,85 M€ de plus en recettes. Le virement de la section de fonctionnement est porté à 115,10 M€ contre 95,7 M€ en 2003. Les inscriptions financières pour ordre seraient arrêtées à la somme de 76,751 M€ en dépenses et 190,970 M€ en recettes. Elles seront détaillées dans un point spécifique.

Les propositions relatives au périmètre opérationnel constituent 57,7 % de la prévision globale de dépenses et 11,4 % de celles des recettes. Pour ces dernières, le niveau d'inscriptions reste prudent : il s'agit de ne prévoir que les recettes certaines, contractualisées pour l'exercice. Comme en 2003, les nouvelles participations à encaisser en 2004 pourraient conduire à des inscriptions budgétaires par décision modificative tout au long de l'exercice comptable. La recherche systématique de concours financiers est un élément essentiel pour une gestion efficace des projets communautaires.

a) - Les dépenses opérationnelles

La première catégorie de dépenses est destinée au paiement des factures consécutives à la réalisation d'ouvrages communautaires, avec pour finalité l'enrichissement du patrimoine de la collectivité. Sur 261,512 M€ prévus, 231,631 M€ correspondraient à des immobilisations de biens meubles et immeubles. La nature de ces dépenses est détaillée ci après :

- l'acquisition ou le développement de logiciels, le lancement d'études pour de nouvelles opérations d'investissement (5,903 M€),

- l'achat de terrains et d'immeubles (42,983 M€), l'installation d'équipements techniques (bordures de voirie, mobiliers urbains) et l'agencement de locaux (35,243 M€), la plantation de nouveaux arbres d'alignement (0,880 M€), l'acquisition de véhicules légers et lourds des services urbains (3,865 M€), une dotation pour le renouvellement des mobiliers, des matériels de bureau et des matériels techniques tels que les matériels pour l'usine d'incinération de Gerland, les silos à verre, les saleuses, les bacs à sel, les matériels pour les ateliers de Vaulx en Velin (3,610 M€),

- les travaux sur les réseaux de voirie, sur les bâtiments, notamment le gros entretien de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud ou la construction de la salle 3000 et de son parc de stationnement à Lyon 6°, sur les ouvrages d'art, les travaux d'aménagement de bassins de rétention d'eaux pluviales ou de canalisation des ruisseaux et le gros entretien des galeries drainantes (121,224 M€).

17,924 M€ constitueraient une provision pour assurer les versements d'avances de trésorerie aux mandataires de la Communauté urbaine ou dans le cadre des avances forfaitaires des marchés publics.

Quelques immobilisations financières représentent une deuxième catégorie de dépenses opérationnelles. 5,554 M€ permettraient de :

- solder le paiement fractionné de l'achat d'un parc de stationnement à la Cité internationale à Lyon 6° (4,705 M€),
- régler les cautions pour des prises de locations (0,504 M€),
- traiter la gestion de la TVA à récupérer sur les travaux d'investissement effectués dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape (0,105 M€),
- constituer une provision pour le remboursement de dépôts de fonds (0,240 M€).

Une dernière catégorie traduit les interventions que la Communauté prévoit d'effectuer sur le patrimoine de tiers.

Pour 24,326 M€, il serait possible d'effectuer des préemptions foncières pour le compte des Communes ou de certains établissements publics à hauteur de 12 M€, avec 9,70 M€ de poursuivre les travaux relatifs aux opérations du contrat de plan, d'assurer des interventions sur des domanialités diverses pour les opérations de développement social urbain (1,922 M€), ou dans le cadre de la politique des déplacements urbains (0,502 M€).

b) - Les recettes opérationnelles

En 2004, les fonds directement affectés au financement des opérations d'investissement comprennent, pour 5,827 M€, les subventions d'équipement et pour 20,592 M€, les participations reçues dans le cadre des opérations réalisées par la Communauté pour le compte de tiers. Pour des transactions spécifiques, la collectivité constitue des créances à son profit (3,098 M€). Elle constate la réalisation des prestations effectuées par les mandataires qu'elle désigne, au travers des régularisations d'avances de trésorerie (21,887 M€) ; elle récupère par écritures d'ordre les fonds attribués dans le cadre des avances forfaitaires des marchés publics.

*** Les subventions**

L'Etat concourt aux opérations de développement social des quartiers de Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Vénissieux (1,089 M€). Il poursuit, à hauteur de 0,40 M€, le financement des travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5°.

L'université Lyon 2 solde, en 2004, sa participation à l'aménagement de terrains de sport construits sur l'emprise des bassins de rétention Minerve de la Porte des Alpes à Saint Priest : la recette correspondante s'élève à 0,329 M€.

La Communauté urbaine a souhaité soutenir, en partenariat avec la région Rhône-Alpes, les actions pour le déploiement des modes de transports en commun et favoriser ainsi leur utilisation. Dans le plan de mandat 2002-2007, une attention particulière est portée sur le développement et la qualité des offres de déplacements ferroviaires. L'aménagement des gares du val de Saône et, en particulier, de celles de Collonges au Mont d'Or et de Couzon au Mont d'Or pour 2004, est subventionné par le Conseil régional (0,318 M€) et par les communes concernées (0,105 M€). 0,152 M€ sont également attendus de la Région pour l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide de Vénissieux.

Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise s'engage chaque année à prendre en charge une part des dépenses effectuées pour son compte, sur le domaine communautaire. Le programme des petits aménagements de voirie (PAV) des années 2001 à 2003, conduit à inscrire, en 2004, une recette de 2,548 M€.

Pour la création d'entrées charretières sur la voirie, les tiers bénéficiaires des travaux participent à ce poste de dépenses. L'ouverture d'une provision de 0,15 M€ peut permettre, dès le début de l'exercice, l'émission de titres de recettes au fur et à mesure du lancement des chantiers correspondants.

Une seule subvention européenne de 0,199 M€ est retenue en 2004 : il s'agit d'inscrire le concours financier attribué pour l'aménagement de la placette Michelet à Vénissieux, dans le cadre du fonds européen de développement régional (Feder).

A Lyon 7°, le démarrage effectif des travaux primaires de la ZAC Porte Ampère autorise la prévision d'une participation de l'aménageur de 0,152 M€. Pour cette opération, la ville de Lyon a décidé de subventionner les ouvrages communautaires et de prendre en charge les travaux d'éclairage public qu'elle a confié en mandat de travaux à la Communauté urbaine : l'inscription de deux acomptes de recettes de 0,152 M€ est proposée.

*** Les recettes pour travaux pour le compte de tiers**

Elles constituent une part importante des inscriptions de l'investissement opérationnel. Parallèlement aux prévisions de dépenses de même nature (24,326 M€), il est envisagé l'encaissement de 20,592 M€ des mandants. 12 M€ constituent le préfinancement des tiers pour les acquisitions foncières que la Communauté conduit pour leur compte. Les autres prévisions concernent des opérations du contrat de plan (6,586 M€), du développement social urbain (1,215 M€), de la politique de l'urbanisme et des espaces publics (0,491 M€), des déplacements urbains (0,30 M€).

*** Les créances**

En 2001, la SEM Lyon Confluence a bénéficié d'un prêt de la Communauté, remboursable au plus tard le 31 novembre 2004. La régularisation de cette créance fait l'objet d'une inscription de 2,29 M€.

Des ventes foncières sont parfois consenties en paiement échelonné, au bénéfice des acquéreurs, qui sont soit des Communes, soit des tiers privés. Les transactions effectuées avec ce mode de paiement génèrent des annuités dont l'encaissement, pour 2004, représente au total 0,703 M€.

Le produit de la TVA à récupérer sur le programme 2004 des aménagements des cimetières communautaires, auprès du concessionnaire, est calculé à 0,105 M€. Cette inscription est complétée par deux écritures pour ordre, du même montant, en recettes sur un compte d'immobilisation (231 810 autres immobilisations corporelles) et en dépenses sur le compte de créance équivalent à celui ouvert pour le recouvrement effectif de la TVA.

L'ensemble des créances détaillées ci-dessus constitue une recette globale de 3,098 M€.

* Les régularisations d'avances de trésorerie

Ce sont pour 21,887 M€ les dernières inscriptions de recettes opérationnelles. Elles correspondent aux remboursements d'avances forfaitaires sur des marchés publics (3,016 M€) ou à la régularisation de fonds attribués aux mandataires de la Communauté, après la justification de leur utilisation (18,870 M€).

c) - Les mouvements financiers

Les mouvements financiers de recettes identifient 210,865 M€ de mouvements réels et 190,970 M€ d'écritures pour ordre. Au total, elles représentent 88,64 % des inscriptions totales du budget primitif (401,836 M€).

Pour assurer le financement des interventions communautaires identifiées dans la programmation pluriannuelle d'investissement à payer en 2004, la Communauté urbaine prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 139 M€. Pour mémoire, il était de 133 M€ en 2003. Il s'agit d'une inscription maîtrisée qui doit répondre au critère d'une gestion rigoureuse des ressources financières de la collectivité. L'encaissement de cet emprunt est dépendant de la consommation effective des crédits opérationnels.

Un emprunt court terme de 35 M€ complète cette inscription pour 2004.

La collectivité dispose également de ressources propres :

- le FCTVA est calculé prudemment à 17,973 M€. Par rapport à 2003 (24 M€), il traduit également la baisse des réalisations opérationnelles enregistrée en 2002 sur les dépenses éligibles,
- la taxe locale d'équipement (TLE) générerait une recette de 11,161 M€,
- le versement du produit des amendes de police 2003 peut être estimé à la hausse : une prévision de 7,70 M€ est retenue pour ce budget primitif.

En écritures pour ordre, les ressources dégagées par la section de fonctionnement représentent une enveloppe de 188,670 M€. Elles sont constituées :

- du virement de la section de fonctionnement porté à 115,10 M€,
- des annuités 2004 pour les charges à étaler des fonds de concours et subventions d'équipement versées (35,606 M€) et de la prévision stable de la dotation aux amortissements des dépenses pour frais d'études (1,248 M€), pour les logiciels (2,961 M€), pour les biens meubles (8,649 M€) et pour les immeubles de rapports (1,088 M€),
- de la provision pour risques de 2,25 M€ liée au dossier en cours avec le service départemental d'incendie et secours sur les avantages acquis des sapeurs-pompiers,
- des intérêts courus non échus provisionnés pour les règlements de l'exercice 2005 (16,468 M€),
- des provisions relatives aux sorties patrimoniales des biens cédés pour leur valeur nette comptable (3,80 M€) et à la plus-value qui pourrait résulter de certaines transactions (1,50 M€).

Enfin, 2,3 M€ de recettes pour ordre sont proposés comme en dépenses et pour le même montant, pour l'enregistrement dans le patrimoine communautaire des terrains remis à la Communauté à titre gratuit, dans le cadre d'opérations de voirie notamment.

Les mouvements financiers mobilisent en dépenses 191,836 M€, soit 42,32 % du budget primitif.

Les dépenses réelles dans cette rubrique comptabilisent tout d'abord le remboursement du capital de la dette contractée, pour un montant constant de 76,471 M€. 35 M€ sont provisionnés pour le remboursement anticipé au début de 2004 de l'emprunt contracté pour la clôture 2003.

Le transfert de 1,435 M€ du huitième du produit de la TLE aux Communes est prévu ainsi que le reversement d'une somme de 1,549 M€ correspondant à la TVA récupérée sur les dépenses relatives à la construction de l'École nationale supérieure des lettres (ENS) de Lyon 7° et du tronçon nord du périphérique. Il est ainsi prévu de régler au département du Rhône, partenaire des deux opérations, la somme de 1,046 M€ ; la région Rhône-Alpes recevrait 0,335 M€ et la ville de Lyon 0,168 M€ pour le dossier ENS.

Une enveloppe de 0,601 M€ pourrait, dans le courant de l'exercice, financer des dépenses imprévues qui pourraient apparaître en 2004.

Les écritures pour ordre de dépenses sont arrêtées à la somme de 76,751 M€. On retrouve la contrepartie de la recette de fonctionnement pour les charges à étaler de 54,329 M€ ainsi que les ICNE pour 17,466 M€.

La Communauté urbaine garantit des emprunts contractés par la société d'équipement du Rhône et de Lyon, la SEM Lyon Confluence et l'organisme Epareca, sur la base de 50 ou 80 % des annuités desdits prêts. La réserve que la collectivité doit établir dans ces comptes représente 5,860 M€. Les écritures effectuées les années précédentes portent à 6,510 M€ le montant constitué de la provision. Il est donc proposé cette année une reprise de cette dotation pour 0,650 M€. Il s'agit d'une dépense à constater compte 14 provision réglementée et d'une recette de fonctionnement à enregistrer compte 78 reprise sur amortissement et provision.

Au travers des actions pour la collecte sélective et, notamment, pour l'achat de silos à verre, la collectivité reçoit des subventions d'équipement amortissables. L'acquisition, par la Communauté urbaine, de véhicules électriques a également été subventionnée. Ces recettes, comme les dépenses correspondantes, sont amorties sur une durée de huit années. L'annuité 2004 s'élève à 0,408 M€.

Une prévision de 1,6 M€ pourrait être ouverte pour l'enregistrement des moins-values résultant principalement de cessions ou d'échanges fonciers.

Enfin, 2,3 M€ assureraient l'enregistrement dans le patrimoine des immeubles remis à titre gratuit à la communauté urbaine.

Budget primitif 2004 - budget principal - section d'investissement - dépenses et recettes en € - tableau n° 5 -

Libellé	Dépenses	Recettes	Charge nette
Investissement opérationnel	261 511 696,00	51 511 696,00	210 000 000,00
dont acquisitions de terrains et de bâtiments	42 982 924,00		
dont équipements de voirie et plantations d'arbres d'alignement	35 234 981,00		
dont travaux de voirie, sur ouvrages d'art, de signalisation lumineuse	94 572 962,00		
dont travaux sur construction neuve (salle 3000 et son parc de stationnement)	25 081 884,00		
dont frais d'études et acquisitions de logiciels	5 902 762,00		
dont acquisitions de véhicules	3 865 228,00		
dont divers matériels, mobiliers et matériels informatiques	3 609 608,00		
dont galeries drainantes, ruisseaux et bassins de rétention	3 832 184,00		
dont avances de trésorerie sur marchés et mandats de travaux et régularisation	17 923 972,00	21 887 325,00	
dont travaux pour le compte de tiers et recettes correspondantes	24 325 756,00	20 592 255,00	
dont subventions d'investissement		5 827 162,00	
Mouvements financiers	191 835 762,00	401 835 762,00	- 210 000 000,00
mouvements réels	115 084 453,00	210 865 487,00	- 95 781 034,00
programme emprunt à long terme	76 470 677,00	139 000 000,00	- 62 529 323,00
emprunt à court terme	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00
FCTVA	1 549 480,00	17 973 740,00	- 16 424 260,00
TLE	1 435 140,00	11 161 117,00	- 9 725 977,00

produit des amendes de police		7 700 000,00	- 7 700 000,00
dépôts et cautionnements versés	27 622,00	30 630,00	-3 008,00
dépenses imprévues	601 534,00		601 534,00
mouvements d'ordre	76 751 309,00	190 970 275,00	- 114 218 966,00
dotations aux amortissements des biens		13 945 681,00	- 13 945 681,00
dotations aux amortissements des subventions	407 715,00		407 715,00
charges à étaler	54 328 614,00	35 606 061,00	18 722 553,00
provision pour litige et contentieux (SDIS)		2 250 000,00	- 2 250 000,00
intérêts courus non échus	17 465 675,00	16 468 533,00	997 142,00
reprise de provision pour garantie d'emprunt	649 305,00		649 305,00
virement de la section de fonctionnement		115 100 000,00	- 115 100 000,00
acquisitions à titre gratuit	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
cessions foncières : sortie patrimoniale		3 800 000,00	- 3 800 000,00
provision pour différence sur réalisation cessions foncières	1 600 000,00	1 500 000,00	100 000,00
total général section d'investissement	453 347 458,00	453 347 458,00	0,00

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 décembre 1996, 26 novembre 2001, 16 décembre 2002 et 21 janvier 2003 ;

Vu l'article 2 de la loi habitat et urbanisme en date du 2 juillet 2003 ;

Vu le débat du Conseil sur les orientations budgétaires pour 2004 en date du 24 novembre 2003 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire :

Une modification de thème d'affectation (modernisation de la démocratie locale et concertation au lieu de développement durable et solidarité - économie et internationalisation) pour un montant de 200 000 € en dépenses de fonctionnement 2003 et un montant de 100 000 € en dépenses de fonctionnement 2004, relatifs aux actions de modernisation de l'intercommunalité, nécessite une mise en cohérence entre le tableau n° 4 et le texte du rapport.

Cette actualisation ne modifie pas le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2004 en mouvements réels qui reste à 855 263 516 M€.

Les modifications concernent les paragraphes suivants :

- dans le titre II - **Les dépenses de fonctionnement**,

a) - les dépenses réelles :

*** DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE :**

il convient de lire **237,276 M€**, soit 20,121 M€ de plus qu'en 2003 (217,155 M€) au lieu de **237,376 M€**, soit 20,021 M€ de plus qu'en 2003 (217,355 M€),

*** MODERNISATION DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET CONCERTATION :**

il convient de lire **2,459 M€**, soit 0,971 M€ de moins qu'en 2003 (3,430 M€) au lieu de **2,359 M€**, soit 0,871 M€ de moins qu'en 2003 (3,230 M€),

- pour une lecture adéquate, il convient de mettre en majuscule ces deux rubriques comme celles relatives aux autres thèmes majeurs du plan de mandat, à savoir :

* **PROXIMITE**

* **AMENAGEMENT ET QUALITE DE LA VIE**

* **GESTION DES RESSOURCES**

Dans le tableau n° 4, les mêmes thèmes doivent figurer également en majuscule pour faciliter la lecture et permettre les cumuls des rubriques qui leurs sont attachées. Par ailleurs, il convient de remplacer les chiffres suivants :

* **DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE :**

- à la colonne Budget primitif 2003, il convient de lire 217 155 458 au lieu de 217 355 458,

- à la colonne Budget primitif 2004, il convient de lire 237 276 238 au lieu de 237 376 238,

- à la colonne Ecart en %, il convient de lire 9,26 au lieu de 9,21.

- après la rubrique **Déplacements**, ajouter une rubrique manquante : **Autres - publication marchés grands projets** avec les chiffres de 90 000 dans la colonne Budget primitif 2003, 90 000 dans la colonne Budget primitif 2004 et 0,00 % dans la colonne Ecart en %.

***Modernisation de la démocratie locale et concertation** : dans la colonne Ecart en %, il convient de lire - 28,32 au lieu de - 26,98 ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le budget primitif 2004 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 497 281 249 €.

3° - Confirme que :

a) - conformément à la délibération en date du 2 décembre 1996, le budget principal 2004 est voté en M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des charges de personnel et des atténuations de charges qui sont des chapitres globalisés,

b) - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre section, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

5° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2004 :

- d'un produit de 470 900 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par délibération séparée après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 81 985 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par références aux indices de traitement ; les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

6° - Attribue les diverses subventions à des tiers telles qu'elles apparaissent dans l'état annexé au budget.

7° - Autorise monsieur le président à solliciter, auprès des établissements prêteurs, la totalité des emprunts à réaliser en euros, pour assurer en 2004 la trésorerie et les moyens de paiement du présent budget et des budgets annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,